



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du zonage d'assainissement de Teilhède

Le Président de Syndicat Intercommunal d'Assainissement Morge et Chambaron a l'honneur d'informer les habitants que, conformément à l'arrêté en date du 3 mai 2023, une enquête publique sur le projet de révision du zonage d'assainissement de Teilhède est organisée d'une durée de 17 jours consécutifs du :

5 juin 2023 jusqu'au 21 juin 2023 inclus.

Monsieur Jean-Christophe PEUREUX, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Les pièces du dossier sous format papier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles seront déposés au siège de l'enquête à la mairie de Teilhède pour être consultés par le public pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du 5 juin 2023 à partir de 16h30 jusqu'au 21 juin 2023 à 12h, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sous format papier, pendant toute la durée de l'enquête publique, au bureau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron 112, rue les Fours à Chaux 63350 Joze, sur rendez-vous ;

Ce dossier sera également consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique, sur le site Internet du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron, à l'adresse suivante : <https://www.sia-morge-chambaron.fr/>

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication et copie du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête papier ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Teilhède – Route de Manzat – 63460 Teilhède, siège de l'enquête, ou les adresser par mail à l'adresse suivante : secretariat@sia-morge-chambaron.fr du 5 juin 2023 à 16h30 au 21 juin 2023 jusqu'à 12h.

Les observations et propositions du public écrites émises sur le registre sont consultables au siège de l'enquête publique à la mairie de Teilhède pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron, à l'adresse suivante : <https://www.sia-morge-chambaron.fr/>

Les observations et propositions du public transmises par voie postale au commissaire enquêteur sont consultables sur le registre déposé au siège de l'enquête publique à la mairie de Teilhède pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron, à l'adresse suivante : <https://www.sia-morge-chambaron.fr/>

Les observations et propositions du public transmises par mail à l'adresse : secretariat@sia-morge-chambaron.fr sont consultables dans les meilleurs délais sur le site Internet du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron, à l'adresse suivante : <https://www.sia-morge-chambaron.fr/>

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Teilhède les :

- **Lundi 5 juin 2023 de 16 heures 30 à 19 heures 30,**
- **Mercredi 21 juin 2023 de 9 heures à 12 heures**

A l'expiration du délai d'enquête, le public pourra consulter, le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de remise des documents :

- au siège de l'enquête publique située à la mairie de Teilhède aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- au bureau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron 112, rue les Fours à Chaux 63350 Joze, sur rendez-vous ,
- sur le site internet du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron, à l'adresse suivante : <https://www.sia-morge-chambaron.fr/>

A l'issue de l'enquête publique et après réception des conclusions du commissaire enquêteur, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints aux dossiers, des observations du public et du commissaire enquêteur, sera proposé à l'approbation du conseil syndical.

La personne publique responsable du projet de révision de zonage d'assainissement soumis à l'enquête publique est Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron.

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées auprès du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron – 112, rue les Fours à Chaux 63350 Joze – 04.73.28 90 23.